

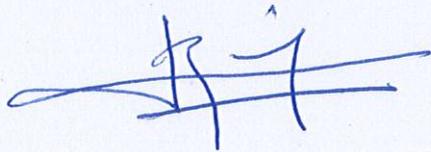
RECUEIL DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 22 Septembre 2022

2022 0922 01	Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement (RPQS) du SIARNC 2021
2022 0922 02	Vote du budget supplémentaire 2022 budget assainissement collectif
2022 0922 03	Avenant n° 6 au marché 2016/0012 relatif à la restructuration de la station d'épuration Michel LORIEUX

Le secrétaire de séance

Michel RECOUSSINES



Le Président

Francis LE GOFF



**Séance du 22/09/2022****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 32

Présents : 17

Votants : 18

Nombre de suffrages : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation

15/09/2022

Date d'affichage

15/09/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 29/09/2022**Et publication du :**

29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etai(ent) présents : M. BOURDEAUX Patrick, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, Mme DUPEUX Muriel, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. JACQUES Bernard, M. LE GOFF Francis, M. LE PAVEC Laurent, Mme LEGAUD Valérie, M. RECOUSSINES Michel, M. ROGER Jean-Luc, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick

Procurat(ion)s : M. ROBERT Yann donne procuration à M. JACQUES Bernard

Etai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. TUFFIER Sébastien, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges

Etai(ent) excusé(s) : M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. RECOUSSINES Michel.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT (RPQS) DU SIARNC 2021

Vu les articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui imposent la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, et l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Considérant que le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995, Monsieur Francis LE GOFF, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château, présente au Comité Syndical le RPQS relatif à l'exercice 2021.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

notamment par une mise en ligne

ID : 078-257801142-20220922-D20220901-DE

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Où l'exposé de Monsieur le Président du SIARNC, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2021, qui sera envoyé en un exemplaire au Maire de chaque commune, pour être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année 2022.

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Les communes de 3500 habitants et plus, devront de plus tenir le rapport à la disposition du public durant les quinze jours qui suivront la présentation au Conseil Municipal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



Francis LE GOFF

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2022-0922-02

Séance du 22/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
 Présents : 17
 Votants : 18

Nombre de suffrages : 18
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation
 15/09/2022

Date d'affichage
 15/09/2022

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le : 29/09/2022

Et publication du :
 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Étaient présents : M. BOURDEAUX Patrick, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, Mme DUPEUX Muriel, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. JACQUES Bernard, M. LE GOFF Francis, M. LE PAVEC Laurent, Mme LEGAUD Valérie, M. RECOUSSINES Michel, M. ROGER Jean-Luc, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick

Procurator(s) : M. ROBERT Yann donne procurator à M. JACQUES Bernard

Étai(ent) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. TUFFIER Sébastien, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges

Étai(ent) excusé(s) : M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. RECOUSSINES Michel.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Francis LE GOFF, vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : **-525 669,31**

Recettes : **-525 669,31**

Fonctionnement

Dépenses : **1 676 867,48**

Recettes : **1 676 867,48**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 078-257801142-20220922-D2022092202-DE

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : -525 669,31 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : -525 669,31 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 676 867,48 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 1 676 867,48 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

Le Président,



Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff", written over the printed name.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2022-0922-03

Séance du 22/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
 Présents : 17
 Votants : 18

Nombre de suffrages : 18
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation
 15/09/2022

Date d'affichage
 15/09/2022

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le : 29/09/2022

Et publication du :
 29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etai(ents) présents : M. BOURDEAUX Patrick, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, Mme DUPEUX Muriel, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, M. JACQUES Bernard, M. LE GOFF Francis, M. LE PAVEC Laurent, Mme LEGAUD Valérie, M. RECOUSSINES Michel, M. ROGER Jean-Luc, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick

Procuratorion(s) : M. ROBERT Yann donne procuratorion à M. JACQUES Bernard

Etai(ents) absent(s) : Mme BRIOT Julie, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. TUFFIER Sébastien, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges

Etai(ents) excusé(s) : M. GUILLOCHIN Gilbert, M. LEMAITRE Patrick

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. RECOUSSINES Michel.

AVENANT N°6 AU MARCHE 2016/0012 RELATIF A LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION MICHEL LORIEUX

Considérant le marché de Restructuration en conception, réalisation et exploitation sur performance de la station d'épuration située sur la commune de Villiers Saint Frédéric référencé 2016-0012,

Considérant que les modifications suivantes sont nécessaires :

- Réparation d'une fissure présente au droit de la conduite de sortie du clarificateur B pour un montant de 3 383,06 HT.
- Electrification de la nouvelle porte sectionnelle du bâtiment co-intrants pour un montant de 1 290 € HT.
- Suite à l'arrêté du 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 10 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781, une analyse complémentaire a été diligentée auprès du groupement afin d'apprécier la compatibilité de la conception à ses nouvelles exigences ou d'identifier les modifications nécessaires pour mettre l'installation en conformité. Il en ressort des adaptations techniques nécessaires pour un montant de 153 869,50 € HT (y compris 3 semaines de délai additionnel) auquel s'ajoute 3 semaines d'exploitation complémentaires pour un montant de 73 130,50 € HT.
- Modification du système de mesure de débit et de qualité des eaux déversées en tête de station d'épuration pour répondre aux exigences de l'AESN pour un montant de 15 000 € HT (études et matériels), l'installation restant à la charge du groupement (marché initial).
- Régularisation suite à l'avenant n°1 de 10 semaines d'exploitation pour un montant de 105 696€ HT.
- Frais supplémentaires liés au délai de remplacement des conduites de chlorure ferrique existantes pour un montant 154 216,88 € HT pour les équipes de travaux et 45 783,12 € HT pour l'exploitation (4 semaines supplémentaires).

- Régularisation du traitement de 89,38 tonnes de sable supplémentaires diffuseurs d'air dans le bassin d'aération de la file A initialement prévu à hauteur de 100 tonnes par file. (risque identique sur la file B), pour un montant de 18 896,10 € HT.
- Réfection intérieure en totalité du bâtiment des co-intrants prévu sur un seul mur dans le marché initial pour un montant de 32 712 € HT.

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°6 au marché de restructuration en conception, réalisation et exploitation sur performance de la station d'épuration Michel LORIEUX, située sur la commune de Villiers Saint Frédéric référencé 2016-0012, pour un montant de 603 977,16 € HT soit 3,09% du montant initial du marché
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant et à réaliser toutes les opérations nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

Le Président,



Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff".